



**COMMUNE DE LA
BARBEN**

**DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE**

**ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE**

*République française
Liberté, égalité, fraternité*

Délibération N° 44-2018

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	11
Nombre de membres Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
27/07/2018

---0000000---

EXTRAIT DU

Envoyé en préfecture le 02/08/2018

Reçu en préfecture le 02/08/2018

Affiché le 02/08/2018

ID : 013-211300090-20180731-442018-DE

Des



**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 Juillet 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un du mois de juillet à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, Mme Madeleine CHAUMARD, Mme Eva PLANES, M. Ulrich MOLL, M. Gauthier AMALRIC, Mme Maria Fernanda RUAULT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir, Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC,

Absents: M. Gilles SAUVAJOL, Mme Anna GOURLIA

Secrétaire de Séance : M. Gauthier AMALRIC

1. Objet : Réfection du parking de la salle Alain Ruault – demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité

Suite aux travaux de réparations et d'agrandissement de la salle des fêtes, il convient de procéder à l'aménagement d'une partie du parking.

A cet effet, il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 70 % du montant HT des dépenses qui s'élève à 14 655.00 € HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le programme d'investissements à mener par la commune au cours de l'exercice 2018 ;

Vu que dans le cadre de sa politique d'aide aux communes le Conseil Départemental a mis en place un dispositif d'aide aux travaux de proximité

Vu qu'il convient de procéder à l'aménagement d'une partie du parking de la salle Alain Ruault.

Vu que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 14 655.00 € HT.

Considérant l'éligibilité de la commune à l'attribution de subvention à hauteur de 70 % du montant HT des dépenses,

Le Conseil municipal,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : SOLLICITE du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux de proximité



Article 2 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous :

Coût H.T.		Financement		Taux
14 655.00 €	Département	10 258.00 €	70	
	Région			
	Communauté			
	Etat			
	Autre(s):			
	Autofinancement	4 397.00 €	30	
TOTAL H.T.	14 655.00 €	TOTAL FINANCEMENT	14 655,00 €	100

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Article 4 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 01 Août 2018

Le Maire,
Christophe AMALRIC
signé